suivant finesse et qualité fr. 3,50 à 3,70; laines régulières (ventres) 1ma fr. 3,90 à 4; laines agneaux 1re tonte, fr. 4 à 4.05, le tout par kil. lavé sans frais de lavage loco quai ports de mers européens, y compris 4 0[0 de commission.

Melbourne, 4 janvier.

(*Avis de MM. Finck & Betz*)

Laines. — Marché ferme avec bonne demande, surtout pour les bonnes qualités.

Nous cotons : Chaîne et trame, finesse supérieure, fr. 5,25; chaîne finesse moyenne fr. 5; laine mérino moyenne et bonnes pièces pour bon peigné courant fr. 4,80 ; bonnes pièces chardonneuses pour petit peigné fr. 4,55 ; pièces ordinaires défectueuses pour peigné ordinaire fr. 4,30 par kilo lavé à fond, sans frais de lavage, coût, fret et assurance par vapeur.

Les ventes à Sydney continuent assez animées, mais le choix et le nombre d'acheteurs diminuent.

Anvers, 5 janvier.

REVUE DU 30 DÉCEMBRE AU 5 COURANT

(*Avis de M. E. Karcher*)

Les affaires ont été assez calmes. On remarque cependant un peu plus d'intérêt pour l'article depuis le commencement de l'année et il est à présumer que les affaires vont devenir plus régulières à partir de nos prochaines enchères dont l'ouverture aura lieu le 14 ou le 15 courant, suivant les quantités qui seront déclarées après demain.

Ventes de la semaine : 283 balles Buenos-Ayres dont 163 b. ancienne tonte ; 47 b. Montevideo dont 5 b. ancienne tonte; 19b. Australie; total 349b. à prix fermes.

Les prix payés doivent faire ressortir le lavé sans frais à environ fr. 4.50 à 4.65 pour Buenos-Ayres mérinos prima secondaire à bonne moyenne.

Arrivages 985 b. Australie ; transit 80 b. Plata et 510 b. Australie.

Stock ce jour : 2.443 b. contre 6.325 b. Plata.

Terme. — La nouvelle année a amené un réveil dans la demande pour peigné et il s'en est suivi de nombreuses transactions. La difficulté d'acheter du peigné sur termes rapprochés, janvier-février, sans donner en même temps de l'éloigné à 2 c. 1[2 de moins est une preuve de la forte opinion qui existe en faveur de l'article et il y a lieu de croire que la situation se raffermira encore avec la continuation du temps froid qui a enfin fait sa réapparition et si les prix se maintiennent fermement à la Plata.

L'amélioration acquise sur la semaine dernière était de 5 à 10 c. dont partie a été reperdue aujourd'hui sur des ordres de vente donnés sans doute pour affaiblir le marché.

Les transactions de la huitaine comportent 130.000 kil. peigné Plata français (coutrat A, bonneterie) ; 1.220.000 kil. peigné Plata allemand (contrat B, zéphir) plus 10.000 k. sur octobre, base fr. 5 35 à la double prime de 0.30 c ; 10.000 kil. peigné Plata allemand, contrat M, fabrique, sur janvier à fr. 5 45.

Peaux de moutons. — Affaires nulles. — Stock, 179 b.

Verviers, 5 janvier.

(*De notre correspondant particulier.*)

Laines filées. — Depuis un mois le calme le plus complet règne sur place ; il n'est pas venu la moindre demande ; tout le monde est occupé aux inventaires, les clients anglais et allemands ne veulent pas remettre des nouveaux ordres avant d'avoir clôturé leurs livres.

La situation est mauvaise en ce moment, quoique le stock en fils cardé soit très restreint sur tous les marchés que la laine et la blouse soient très chères, les acheteurs trouvent encore des filateurs disposés à produire aux mêmes prix qu'en mai et juin 1888.

Les articles écrus et grisailles de 15 à 20,000 mètres au kilog. se sont vendues toute l'année dernière à des prix rémunérateurs, quoique les agneaux de Buenos-Ayres et de Montevideo, qui entrent en grande proportion dans ces fils, aient haussé de 25 0[0, on a obtenu avec peine 20 centimes d'augmentation au kilog. soit 6 0[0.

Les apparences pour le fil cardé en 1889 paraissent être bonnes, plusieurs filateurs ont beaucoup d'ordres dans leurs carnets, dans tous les centres manufacturiers on nous annonce que l'échantillonnage des étoffes s'est faite en majeure partie avec du fil cardé, espérons que ces prévisions se réaliseront.

En 1888 les filatures ont été bien occupées mais à des prix très bas, souhaitons que l'année 1889 nous apporte avec la même production des prix meilleurs.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais Rubens allant de Loudres à La Plata, a suivi de St-Vincent (Cap vert) le 2 janvier.

Le steamer anglais *Hubbuck* est arrivé à Adelaïde le 2 janvier de Londres.

Le steamer anglais *Hespérides* est parti de Montevideo le 30 décembre pour Dunkerque et Liverpool avec laines et des marchandises.

Le steamer français *Cordouan*, arrivé à Dunkerque de Buenes-Ayres et Montevideo, est porteur de 2,450 balles laine.

Le steamer français *La Champagne* expédié de New-York pour le Havre, est porteur de 1,250 balles coton.

Le steamer autrichien *Rio-Bueno*, est arrivé à Montevideo le 31 décembre venant d'Anvers.

Le steamer français *Villa de Rosario* allant de Buenos Ayres et Montevideo à Dunkerque et le Havre, a suivi de Rio-Janeiro le 3 janvier.

Le steamer français *Niemen*, a débarqué à Marseille 765 balles laine, chargées à Batoum.

Le steamer allemand *Desterro*, est arrivé à Montevideo le 31 décembre venant de Hambourg.

Les steamers anglais *Canadian* et *Waldensian* sont attendus incessamment à Dunkerque, venant de Buenos-Ayres et Montevideo, avec laine et des marchandises.

Le steamer anglais *Mercasa* allant de Sydney à Londres, a suivi de Aden le 2 janvier.

Le steamer anglais *Bothwell-Castle* allant de l'Australie à Londres, a suivi de Aden le 3 janvier.

Le steamer français *Orénoque*, est parti de Bordeaux le 4 janvier pour La Plata.

Marchés français

Elbeuf, 5 janvier.

Si les ordres ont été peu abondants depuis notre dernière revue, il faut en attribuer la principale cause à la lutte qui est actuellement entamée entre le producteur et le consommateur. Ni l'un, ni l'autre ne voulant faire de concession, on s'en tient à ne commissionner que le strict nécessaire. Il est à désirer que le dernier mot reste à nos fabricants qui ont, certes, fait tout ce qui leur était possible pour donner satisfaction à leurs clients et que nos grandes maisons de commission et d'exportation de Paris comprennent enfin la nécessité dans laquelle se trouvent nos industriels d'augmenter leurs prix. Nous savons qu'il est difficile, pour l'exportation surtout qui en raison des grandes distances parcourues par ses voyageurs ne peut correspondre avec eux journellement, de majorer des prix établis au début d'une saison, c'est pourquoi que, chaque fois qu'une hausse s'est produite au milieu d'une saison, elle a toujours été préjudiciable aux intérêts de la fabrique.

Louviers, 5 janvier.

Quoique les commissions remises en supplément soient peu nombreuses la fabrique semble toujours assez bien occupée.

Sedan, 5 janvier.

La fabrique produit toujours régulièrement et semble avoir sa production assurée pour quelque temps encore. Il n'en est pas de même de la filature qui s'alimente difficilement la consommation n'achetant plus qu'au fur et à mesure de ses besoins. Voici le mouvement commercial de la fabrique sedanaise pendant la huitaine écoulée. Il a été expédié en draperie 42 672 kilos contre 41,554 pendant l'époque correspondante de l'année dernière. Les arrivages de laines ont été de 76.196 k. et les expéditions de 28.876.

Paris, 5 janvier.

Laines de France. — Les fêtes de Noël et de l'an ont passablement ralenti les transactions, notre marché toutefois est resté ferme avec des prix bien soutenus. Voici les prix des laines courtes : Métis 2 fr. à 2,10 ; Bas fin 1,90 à 2 fr. ; Haut fin 1,60 à 1,75 ; communes 1 à 1,25 ; Belges 0,60 à 0,80.

Bordeaux, 5 janvier.

Après 2 jours de fêtes le marché s'est couvert sans importance et n'a donné lieu qu'à un chiffre d'affaires restreint. Les importations ont été 811 b. de laine de Buenos-Ayres et 236 b. de peaux de moutons.

Reims, 5 janvier.

(*De notre correspondant particulier.*)

Les affaires ne commençant guère qu'à reprendre leur cours régulier nous n'avons rien de nouveau à signaler, toutefois nous pouvons annoncer que la situation ne se montre pas mauvaise. les demandes commencent à arriver et les besoins sont fort grands. Les quelques ventes qui se sont faites cette semaine accusent les pleins prix de fin décembre ; les genres qui avaient quelque peu fléchi étaient les qualités intermédiaires pour 110[120.

PERFECTIONNEMENTS INDUSTRIELS

Frottoirs pour machines de filature

Par MM. TERRY et RAWNSLEY

MM. Terry et Rawnsley remplacent les manchons en cuir, dont les inégalités sont une cause d'usure et dont le coût est élevé, par un tissu tubulaire, tissé et tricoté, sans jonction ni couture.

Pour obtenir une surface bien pleine, les inventeurs tissent à deux aux plusieurs duites fines. Les lisières donnant lieu à une sorte de bourrelet apparent à l'endroit du tissu, le tube est placé l'endroit en dedans, et, en outre, l'étoffe est soumise à un calandrage.

NOUVELLES MILITAIRES

Le tirage au sort. — Nous avons donné il y a quinze jours environ, les dates du tirage au sort des jeunes gens de la classe 1888. Voici quelques dispositions spéciales relatives à l'établissement des tableaux de recensement :

Les engagés volontaires ne peuvent être portés sur *les tableaux de recensement qu'autant qu'ils* ont été signalés à cet effet par les chefs de corps. Ce point est très important pour éviter des doubles inscriptions.

Pour les fils et petits-fils d'étrangers, devenus Français en vertu, soit de l'article 9 du Code civil, soit de la loi du 16 décembre 1874, il y a lieu de mentionner leur situation dans la colonne d'observations, et de joindre au tableau de recensement, pour les premiers, une copie de la déclaration qu'ils ont faite; pour les seconds, un certificat attestant que, pendant l'année de leur majorité, ils n'ont pas rempli les formalités exigées pour répudier la qualité de Français.

En l'état actuel de la législation, les individus réintégrés ou naturalisés Français ne peuvent être inscrits sur les tableaux de recensement que s'ils en font la demande expresse. Dans ce cas, ils sont assujettis aux seules obligations restant dues par la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Toutes les réclamations, toutes les demandes d'exemption ou de dispense *doivent être exactement consignées sur les tableaux de recensement*. Il n'apparaît, en effet, qu'au conseil de revision de statuer.

Les jeunes gens qui auront à invoquer simultanément des droits à la dispense en vertu des articles 17 et 20 de la loi du 27 juillet 1872, devront être appelés à déclarer, *par écrit*, quel est de ces deux droits celui dont ils entendent se prévaloir. La même déclaration devra être exigée des jeunes gens appartenant à l'inscription maritime, qui produiront une demande de dispense à l'un des titres prévus à l'article 17. Les uns et les autres seront prévenus que leur seconde réclamation n'aura d'objet que pour le cas où la première serait écartée par le conseil de revision comme n'étant pas fondée en droit.

La loi ne permettant pas d'accorder une double dispense, ils ne pourront plus, s'ils viennent à perdre le droit à la dispense par eux choisie, invoquer de nouveau le motif pour lequel ils n'auront pas opté. Cette déclaration sera annexée au tableau de recensement, et il en sera fait mention dans la colonne d'observations.

L'engagement décennel, pour être valable, doit être souscrit avant le tirage au sort.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A l'audience du Tribunal de commerce de lundi après-midi, M. Droulers-Prouvost, président, a procédé à l'installation de MM. Léon Motte et Adolphe Prouvost, juges, et de MM. Victor Glorieux, Henri Carissimo et Emile Bossut, récemment élus, qui avaient prêté serment, jeudi dernier, devant le Tribunal civil.

Nous avons appris dimanche, avec un profond regret, la mort de l'un des directeurs de nos écoles catholiques, le T. C. F. Frédéric qui était à la tête de l'école de la rue d'Alsace.

Le vénérable religieux était né à Laventie (Pas-de-Calais) le 28 juillet 1827. Il se nommait Joseph-Lucien Monchaux.

Il entra en religion en 1844. Après avoir passé deux ans à l'Institut de Saint-Omer, il fut envoyé à Douai comme professeur, mais la mauvaise situation de son cours (il faisait sa classe dans une grange et avait 150 élèves) le força à quitter ce poste. Il vient alors à Tourcoing, où il rejoignit ses deux frères qui étaient également en religion et il resta comme professeur jusqu'en 1864.

Pendant ce laps de temps, il fut momentanément sous la direction du sympathique frère Gérard qui fut plus tard pensionné par la ville.

En 1864, le cher frère fit l'ouverture du pensionnat St-Joseph de concert avec le cher frère Fidèle, mort depuis trois mois environ. En 1857, on lui confia la direction de la communauté d'Aniches dont il était le fondateur ; il en fut le directeur pendant 18 ans.

Il vint ensuite au Cateau, puis à Lille, paroisse Saint-Pierre St-Paul et il dirigea ces deux communautés pendant six ans (trois ans chacun). C'est de là qu'il vint à Roubaix en septembre 1883. Il avait alors 56 ans.

Après la laïcisation de l'école Notre-Dame et son installation au patronage Saint-Michel rue d'Alsace, cette école a pris le titre d'école Saint-Michel.

Modeste et dévoué, le regretté frère était aimé de tous ceux qui l'entouraient.

Les enfants et les parents lui avaient voué une véritable affection.

Il était pour les enfants un véritable père.

Le cher frère Frédéric a demandé lui-même les sacrements qui lui ont été administrés par M. l'abbé Firmin, directeur du patronage Saint-Michel.

Jusqu'à la dernière minute, il a parlé de sa communauté, cherchant les moyens d'arriver à telle ou telle amélioration dans l'organisation de sa maison.

La nuit dernière il priait son frère qui se trouvait dans sa chambre d'aller prendre du repos, ne pensant jamais à lui.

Alité depuis lundi matin, 31 décembre, il est mort dimanche à 5 heures du matin des suites de la pleurésie aigue qu'il avait contractée.

La revision des listes électorales. — Voici la date des différentes opérations relatives à la revision des listes électorales, opérations qui, on le sait, commencent avec l'année : Du 1er au 10 janvier, préparation des tableaux de rectifications; du 10 au 15 janvier, délai pour dresser les tableaux de rectifications; du 14 au 15 janvier, publication des travaux de rectifications ; du 15 janvier au 4 février, délai pour les réclamations; du 4 au 9 février, délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations; du 9 au 12 février, vérification des décisions des commissions; du 12 au 17 février, délai d'appel devant le juge de paix; du 17 au 27 février, délai pour les décisions du juge de paix; du 27 février au 2 mars, notification des décisions du juge de paix; 31 mars, clôture des listes.

Le patinage à Barbieux. — Depuis quelques jours, le froid sévit avec beaucoup d'intensité dans notre contrée et les patineurs ont repris leur distraction favorite.

Dimanche, durant toute la journée et même jusqu'à une heure assez avancée de la soirée, un nombre considérable de patineurs sillonnaient les pièces d'eau du parc de Barbieux, agrémentant leurs zigs-zags de cris joyeux et de chants qui formaient un véritable concert.

Quatre enfants perdus. — Quatre enfants accompagnés de leur bonne du nom de Jeanne, âgée de dix-sept ans, ont quitté Reims samedi par le train de midi, munis de cartes pour Roubaix. Depuis, ces enfants ne sont pas arrivés dans notre ville et d'actives recherches sont faites dans toutes les directions. Ils se nomment, l'aîné qui est âgé de 9 ans, Daniel; le second une petite fille de sept ans, Marcelle ; le troisième un petit garçon de quatre ans, André ; le quatrième, une petite fille de deux ans, Lucienne.

Les personnes qui auraient quelque connaissance de l'endroit où se trouvent les enfants sont priées de vouloir bien en informer M. Anselin, au *Café du Fort*, rue de la Gare, à Roubaix.

La visite désagréable de la rue du Grand-Chemin. — Nous avons dit hier qu'une rixe était survenue entre M. Stevens, pâtissier demeurant rue du Grand-Chemin et M. Jumine son beau-frère demeurant à Tourcoing. Il paraîtrait que cette rixe a été occasionnée parce que Mme Jumine avait conservé pendant un certain temps un petit enfant de M. Stevens et que la femme de celui-ci avait voulu reprendre tout à coup cet enfant en se faisant accompagner d'un agent de police.

Cette manière d'agir avait froissé M. Jumine qui était venu samedi soir voir M. Stevens afin d'avoir une explication. C'est à la suite d'une discussion occasionnée par cette affaire que les choses s'envenimèrent comme nous l'avons dit.

Fausse qualité. — Mme veuve Allart, cabaretière, rue Pierre-de-Roubaix, recevait dimanche soir la visite de M. Edouard Thuilliez, âgé de 30 ans, ouvrier qui, après avoir bu pour une somme de 50 centimes, voulait se faire passer pour un agent de la police de sûreté. Malheureusement, M. Thuilliez était trop connu et sur une plainte déposée par Mme Allart il fut conduit au dépôt.

Un rapport fut ensuite rédigé à la charge de Mme Albert pour avoir donné à boire à M. Thuilliez, qui se trouvait en état d'ivresse.

Une rixe grave rue de Tourcoing. — Le quartier du Pont Morel a été mis en émoi, dimanche vers onze heures du soir, par une rixe qui avait éclaté à l'estaminet de l'*Heure de pipe*, rue de Tourcoing, 138, entre M. Oscar Dekezer et une jeune fille qui l'accompagnait, Mlle Rosalie Stolk.

Après une discussion, M. Oscar Dekezer serait sorti de l'estaminet avec Mlle Stolk et aurait donné à cette dernière des coups d'une certaine gravité. En effet, un passant aurait relevé Mlle Stolk toute couverte de sang et étendue sur le seuil de l'estaminet. La police a été prévenue aussitôt et a constaté que la victime, Mlle Stolk, avait reçu plusieurs coups de talon, une plaie de trois à quatre centimètres de longueur à la tête d'où s'échappait le sang en abondance, une morsure au nez et plusieurs égratignures à la figure.

On a prodigué tout d'abord à la victime les soins que nécessitait son état pendant que les agents se mettaient à la poursuite de Dekeser qui a été retrouvé quelques minutes plus tard. Dekeser a été amené au dépôt. Il a, paraît-il, été condamné récemment à Mouscron, à six mois de prison, pour le même fait et à six mois pour querelle.

Scène d'ivrognerie et vol imaginaire. — Un raboteur, M. Vannidervelde, demeurant rue Pauvrée, vint se plaindre, dimanche soir, à la police, qu'une femme avec qui il tenait ménage avait disparu en emportant huit fichus et quatre paires de bas. Des agents se rendirent aussitôt chez M. Vannidervelde pour se rendre compte du fait, mais aussitôt ce dernier demanda le numéro des agents sous prétexte qu'ils ne faisaient pas bien leur service.

L'état d'ivresse dans lequel il se trouvait amena l'arrestation de M. Vannidervelde et il paraîtrait d'après une enquête de la police, que le vol n'existait que dans l'imagination de l'ivrogne qui fut conduit au poste.

Un ivrogne récalcitrant. — Un ivrogne, M. Charles R... était allé dimanche soir à l'estaminet de M. Camille Decoyère dans la rue des Champs et voulait malgré tout avoir à boire. Sur le refus du cabaretier, M. Charles R... brisa les carreaux.

Un agent vint bientôt calmer l'ardeur de l'ivrogne en le prenant par le bras et en l'invitant à se rendre au poste. Chemin faisant M. Charles R... aurait gravement injurié l'agent et l'aurait menacé *de lui casser la g...* ce qui amène son maintient au dépôt.

Un vol d'habillements. — Une cabaretière de la rue de l'Epeule, Mme Dumont, s'aperçut samedi matin que ses effets avaient été enlevés chez elle. En même temps elle remarquait qu'un logeur n'avait pas reparu depuis la veille. Elle porta plainte à la police. Samedi après midi, le voleur était arrêté chez son patron, fabricant dans la rue de la Redoute. C'est un nommé Alphonse Mathieu, armurier, d'origine Belge.

Arrestation de voleurs. — Un cabaretier de la rue du Pays, M. Alphonse Hautten, s'était aperçu il y a quelque temps, d'un vol de trois cent cinquante francs commis par un logeur et une femme avec laquelle il demeurait.

Dimanche dernier, il rencontra par hasard, les voleurs dans un estaminet de la rue des Longues-Haies. Il en prévint aussitôt la police qui mit la main sur les inculpés. Le voleur est un nommé Alphonse Vangeyte, âgé de vingt-cinq ans. Il a été conduit au violon ainsi que sa complice.

Une femme trop bruyante. — Une femme qui avait absorbé des boissons de toutes sortes, injuriait grossièrement Mme Quaghebeur qui demeure chez M. Joseph Haqueso, rue de la Basse-Mazure.

Mme Quiévrain (c'est le nom de la femme en question) avait, après avoir vidé son répertoire de mots malveillants, enfoncé la porte de la maison de Mme Quaghebeur et avait occasionné un rassemblement par son tapage.

Un rapport a été rédigé à la charge de Mme Quiévrain qui paraîtra, d'ici peu, devant le tribunal.

Une rixe a eu lieu, dimanche à midi, dans un estaminet de la rue d'Inkermann, entre un jeune homme et une jeune fille. Celle-ci a donné, à son adversaire, plusieurs coups de couteau. Les blessures n'ont heureusement aucune gravité. Une enquête est ouverte.

Une erreur s'est produite dans la publication du palmarès de la Société des Agriculteurs du Nord, qui a eu lieu en suite de son exposition du 23 décembre 1888.

La médaille d'argent grand module, décernée au *Cercle horticole* de Roubaix pour son exposition de fruit, a été attribuée à une personne étrangère au cercle.

C'est le *Cercle horticole* seul qui a exposé et c'est à lui, par conséquent, que la récompense a été décernée.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Les membres de l'Association amicale des anciens élèves des Frères sont priés d'assister avec insigne, aux Convoi et Service, Solennels du cher frère Frédéric, directeur de l'école Notre-Dame, qui auront lieu le mardi 8 courant, à 10 heures 1[4, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à la maison mortuaire rue d'Alsace, 28.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page).

Les arbres fruitiers. — Les personne qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvrelits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

Les rhumatismes et le Baume Victor !

Doyet (Allier), le 21 octobre 1888. — *Un rhumatisme articulaire* de la jambe gauche me faisait cruellement souffrir; j'eus recours à votre **Baume Victor** (2 fr. le flacon), et aujourd'hui je me porte à merveille. C'est avec de sincères remerciements que je vous donne l'autorisation de publier ma lettre, car je crois faire acte d'humanité en engageant les gens qui souffrent de *rhumatismes articulaires* à employer votre **Baume Victor.**

BERNARDIN.

M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Gramment, Paris. 18558d

TOURCOING

M. Guibé, proviseur du lycée, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique.

Chronique du tir. — Dans leur séance du 31 décembre 1888, les carabiniers de la *Nouvelle Aventure* ont procédé au renouvellement de la commission comme suit :

François Tanchou, président; Joseph Waetjens, vice-président; Jules Desurmont, trésorier; A. Leman et Gustave Manaut, secrétaires.

Commissaires : Léon Vanpachterbeke, Gérard Vanderstichel, Cl. Glénisson, François Dujardin, Charles Lelong, Anselme Delannoy, Aimable Liard.

Le concours de chiens ratiers organisé dimanche à l'Hôtel de Flandre a très bien réussi; les prix ont été disputés avec acharnement. Voici le résultat du concours :

1re catégorie, 4 chiens de 1 à 7 kil. — 1er prix, M. Masurel, de Tourcoing, Pinard 34s. 1[2 ; 2e prix, Ghetem, de Neuville, 57 secondes.

2e catégorie, 5 chiens du poids de 7 à 10 kil. — 1er prix, Paul Lorthiois, Tip, 44 secondes ; 2e, Florent Roels, Zut, 54 secondes.

3e catégorie, 10 à 15 kilogs. — 1er prix, Vienne, de Roubaix, Turc, 13 secondes; 2e, Leduc Victor, Noir, 35 secondes.

Une partie importante aura lieu dimanche prochain à 2 h. 1[2, entre M. Pollet, Plouth et M. Paul Lorthiois avec Tip. Le chien de M. Pollet devra tuer 10 rats en 60 secondes et celui de M. Lorthiois, en 50 secondes.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

AVIS

La Chambre de Commerce, ayant pris l'initiative d'une exposition collective des produits de l'Industrie roubaisienne, comprenant les tissus de toute espèce, les laines peignées et filées, les filés de coton, etc., prie Messieurs les Industriels, qui seraient disposés à lui prêter leur concours de vouloir bien en donner avis dans le plus bref délai, avant le 15 janvier autant que possible, au Secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique, rue Neuve, 3).

Cette exhibition collective n'entraîne aucun frais pour les exposants; la Chambre de Commerce prend à sa charge l'emplacement, le transport, l'installation, la représentation et les mesures de conservation. Les exposants pourront apposer sur leurs produits des étiquettes portant leur nom et raison sociale, sans toutefois participer individuellement au concours, toute récompense qui serait obtenue devant s'appliquer à la *collectivité de Roubaix*.

La Chambre de Commerce espère que Messieurs les Industriels voudront bien l'aider à rendre cette installation aussi belle et aussi complète que possible, afin que la vieille réputation de la fabrique de Roubaix conserve le rang qu'elle occupe si avantageusement dans le monde des affaires.

Le Président, **H. MATHON.**

LILLE

L'état-civil de Lille. — Voici la statistique sommaire de l'état-civil de 1888, comparé à celui de 1887 :

En 1888, il y a eu 1.534 mariages, 5.428 décès et 5.940 naissances.

En 1887, il y avait eu 1.504 mariages, 5.077 décès et 6.038 naissances.

Il y a donc eu en 1888, 30 mariages de plus qu'en 1887; mais par contre, il y a eu 350 décès de plus qu'en 1887, et 902 naissances en moins.

On voit que cette statistique n'est guère satisfaisante.

Nomination dans la Légion d'honneur. — Un de nos concitoyens, établi depuis longtemps à Paris, M. Giraudon, frère du capitaine Giraudon, si connu à Lille, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Giraudin dirige une importante manufacture de maroquinerie.

La Commission départementale se réunira le mercredi 9 courant, à deux heures précises, à la Préfecture du Nord, à Lille.

Les médecins des hospices. — L'*Echo du Nord* apprend que l'administration des hospices de Lille se disposerait à renoncer aux concours qu'elle avait jusqu'ici organisés pour le choix des médecins et chirurgiens des hôpitaux et hospices, pour y substituer « la méthode arbitraire de la nomination directe ».

L'*Echo du Nord* s'élève avec raison contre ce procédé et il veut croire la nouvelle inexacte.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — *La Voleuse d'enfants* et les *Cloches de Corneville*. — Le Grand-Théâtre devait nous donner hier, la *Voleuse d'Enfants* et le *Voyage en Chine*, mais M. Norval, qui devait jouer le rôle de Pompery, étant tombé malade, le charmant opéra-comique de Bazin a été remplacé par les *Cloches de Corneville* qui ont été représentées il y a quelques semaines.

Je me bornerai donc à dire un mot de la *Voleuse d'enfants*.

Ce drame de Grangé et Lambert-Thibout qui eut à l'origine (1865) un succès fou, a été bâti par des constructeurs de premier ordre. Que ce soit « vieux jeu », je n'en disconviens pas, mais il y a là une entente de la scène, une science des effets qui manquent à bien des pièces actuelles.

On en connaît le sujet : une femme, Sara Waters, qui vole des enfants, perd sa propre fille dans les trafics de son odieux commerce. Elle la retrouve — naturellement — et elle revient au bien, purifiée par l'amour maternel, mais ce n'est pas sans avoir passé par des traverses extraordinaires et sans avoir dénoué les complots les mieux ourdit.

Il y a, dans ces huit tableaux, du tragique et du comique. On assiste à un duel à l'épée dans une taverne munie de trappes. L'une de ces trappes s'ouvre sous les pas d'un des combattants... mais je n'en finirais pas si je voulais citer toutes les péripéties qui tiennent le spectateur en haleine.

Mme Marie Laurent qui créa le rôle de Sara, le jouait avec une énergie sauvage. Mme Delafosse, qui l'a tenu hier, a été fort émouvante. Elle a trouvé dans plusieurs scènes des accents vraiment pathétiques. Mme E. Perny a joué avec beaucoup de grâce et de sentiment le rôle de la fille de la voleuse. MM. Alteirac, Thierry, Marty et Silvy les ont bien secondées. M. Thierry a fait un excellent type d'officier de marine.

Une mention spéciale à M. Coquet qui a exécuté dans la susdite taverne, une *gigue* anglaise fort drôle. C'est égal, si les *maîtres à danser* qui apprenaient à nos pères le menuet et la chaconne, revenaient tout à coup parmi nous, ils trouveraient quelque peu bizarres les danses du dix-neuvième siècle.

George Douëssant.

Convois funèbres & Obits

Les Frères des Ecoles Chrétiennes vous prient instamment de se courir par de pieux suffrages l'âme du Cher Frère FRÉDÉRIC, directeur de la Communauté de Roubaix (Notre-Dame), vieusement décédé à Roubaix, muni des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, le 6 janvier 1889, dans la 62e année de son âge, la 46e de vie religieuse et la 32e de profession. Les obsèques auront lieu le mardi 8 courant, à 10 heures 1[4 en l'église Notre-Dame. Les Vigiles seront chantées le lundi 7, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alsace, 28.

Les amis et connaissances de la famille GILLIS-JONART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Joséphine JONART, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1889, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont *priés de considérer le présent avis* comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 9 janvier, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites-Sœurs)

Les amis et connaissances de la famille VANTIGHEM-VANDEPUTTE eut, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Nathalie VANDEPUTTE, veuve de Monsieur Joseph VANTIGHEM, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1889 dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 9 courant, à 8 heures 1[2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 8, à 4 heures 1[2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Flandre, 33.

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU-VANHAESBROUCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part au décès de Monsieur Charles CATTEAU, veuf en premières noces de Dame Marie DEBUCHY, décédé à Roubaix le 6 janvier 1889, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 9 courant, à 9 heures 1[2, en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 8, à 4 heures 1[2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 92.

Les amis et connaissances de la famille DUBURCQ-DEGRYSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred-César DUBURCQ, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1889 dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 9 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 8, à 4 heures 1[2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 7.

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Denis-Joseph DESTOMBES, veuf de Dame Sylvie DESBRUYÈRES, décédé à Wattrelos, le 6 janvier 1889, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 9 heures 1[2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Winoutbe, à 9 heures. — L'Obit du mois sera célébré le jeudi 7 février, à 9 heures, en la même église.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 9 janvier 1889, en la mémoire de Jules-Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1879 à l'âge de 75 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau-Tourcoing), le lundi 14 janvier 1889, à 10 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph BAUCARNÉ, député du Nord, membre du Conseil de Fabrique de sa paroisse membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, président honoraire du Comice Agricole de Lille, ancien membre de la Chambre Consultative d'agriculture, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Maire de Croix époux de Dame Hortense LEROUX, pieusement décédé à Paris, le jeudi 22 novembre 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 8 janvier 1889, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Anatole DECONINCK, décédé à Roubaix, le 8 décembre 1888, dans sa vingt-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 8 janvier 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense-Zénaïde QUIVRON, épouse de M. Edouard BURIDANT, décédée à Roubaix, le 27 novembre 1888, dans sa 47e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 8 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Cyrille BOYAVAL, née Pélagie-Joseph LLAGRE, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1888, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 8 janvier 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Apolline AUTRIVE, épouse de Monsieur Louis ALLART, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1888, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes q